AVIS PUBLIC
MUNICIPALITÉ D'AMHERST

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 617-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 357-02

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 août 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement 617-26 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 357-02

QUE le règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité ;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 27 octobre 2026.

DONNÉ à Amherst, ce 28 octobre 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier